

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur.e.s : Henri Daucé et Sylvie Magnanon

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Approbation du principe de création d'un syndicat mixte de préfiguration de Parc naturel régional »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis 2008, l'association Cœur-Emeraude est chargée d'élaborer le projet de charte du futur Parc naturel régional (PNR) Vallée de la Rance-Cœur Emeraude avec l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

L'avant-projet de charte du PNR a fait l'objet d'un avis intermédiaire du Ministère de la transition écologique et solidaire le 7 décembre 2018. L'Etat y préconise notamment un travail plus étroit avec les intercommunalités pour clarifier certains sujets, notamment les enjeux de protection du patrimoine naturel et de la biodiversité, de reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des continuités écologiques.

Pour donner suite à cet avis, le Conseil régional a organisé une concertation au premier semestre 2019 rassemblant l'association Cœur-Emeraude, l'Etat, les Départements et les 4 EPCI suivants : Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération, Communautés de communes Côte d'Emeraude et Bretagne Romantique. Ces acteurs se sont prononcés pour la création d'un Syndicat mixte de préfiguration du PNR reprenant la mission de portage de l'association Cœur-Emeraude.

Le Président du Conseil régional propose donc de créer ce Syndicat mixte pour une gouvernance élargie du futur Parc regroupant les acteurs territoriaux suivants : Région, Départements 35 et 22, 4 EPCI mentionnés, 74 communes incluses dans le périmètre d'étude du Parc. Après la création du Parc prévue en 2022, ce Syndicat aura vocation à se transformer en Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR.

Le nouveau Syndicat aura pour mission majeure de faire évoluer le projet de PNR en réponse aux exigences formulées par l'Etat dans son avis du 7 décembre 2018. Celles-ci sont annexées au Bordereau présenté par le Président du Conseil régional. Ce dernier demande d'en prendre acte.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve le principe de création, d'ici à la fin 2020, d'un Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude. Cette nouvelle gouvernance élargie favorisera l'élaboration d'un projet partagé de charte du troisième PNR en Bretagne intégrant les exigences exprimées par l'Etat dans son avis du 7 décembre 2018. Son rôle sera fédérateur et structurant pour l'aménagement et la gestion futurs du PNR dont la création officielle est prévue fin 2022.

Le CESER note que, le Conseil régional ayant un rôle de chef de file régional sur les questions de biodiversité et de paysages, sa participation au syndicat mixte lui offrira la possibilité d'accompagner la mise en cohérence, sur ce territoire, des politiques locales et régionales de préservation du patrimoine naturel et de gestion durable du territoire.

Le CESER prend acte des annexes sur le périmètre d'étude du PNR, sur l'avis intermédiaire du Ministère de la transition écologique et solidaire du 7 décembre 2018, du calendrier prévisionnel de création du Parc, de la

délibération du Conseil national de la protection de la nature (CNP) du 20 septembre 2018 formulant un avis intermédiaire défavorable soulignant qu'une « marche environnementale substantielle reste à franchir ».

Le CESER encourage l'ensemble des acteurs territoriaux du PNR à franchir ensemble cette « marche environnementale » afin de mieux intégrer les enjeux écologiques dans la future Charte, en particulier ceux de la préservation des milieux naturels terrestres, aquatiques, littoraux et marins ainsi que de leur biodiversité. Ceci va dans le sens des objectifs de la Breizh COP et du SRADDET. La nouvelle gouvernance proposée devrait y contribuer en renforçant la coopération entre les acteurs du territoire ainsi que le lien terre-mer. Le CESER souhaite que, dans cette coopération territoriale, les citoyennes, les citoyens et la société civile organisée soient, eux aussi, considérés comme des acteurs à part entière de l'élaboration de la Charte du Parc naturel régional et de sa gestion future.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Approbation du principe de création d'un syndicat mixte de préfiguration de Parc naturel régional

Nombre de votants : 88

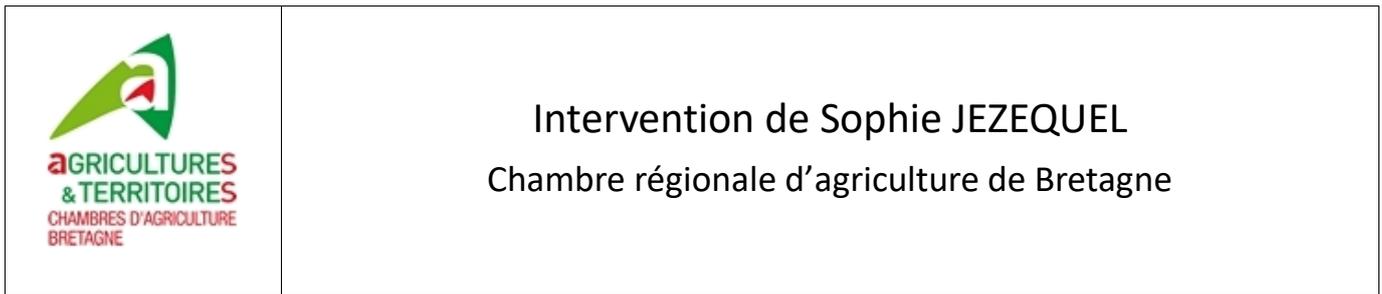
Ont voté pour l'avis du CESER : 88

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Tanneguy PIALOUX (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le projet de Parc Vallée de la Rance Côte d'Emeraude entre dans une nouvelle phase de gouvernance avec la proposition de création d'un syndicat mixte.

Nous ne sommes pas défavorables à la création d'un Syndicat mixte de préfiguration à condition que les conditions soient plus claires.

Nous rappelons que la profession agricole est jusqu'à présent associée à la gouvernance de l'association Cœur. La Chambre d'agriculture est actuellement représentée au sein des administrateurs par M. Thierry Houël, issu du collège Usagers de l'Association. Comment seront nous représentés demain au sein de ce futur syndicat mixte qui n'évoque pour l'instant que collectivités territoriales ?

Or, comme le soulignait Laurent Kerlir lors de la session du CESER du 2 octobre 2017, plus de la moitié des mesures du projet de charte sont en lien avec l'agriculture, et « les Chambres d'agricultures ont toute légitimité à être un partenaire régulier dans la construction et la conduite du projet de PNR ».

Nous notons que dans son avis de décembre 2018 sur l'avant-projet de charte, le Ministère indique notamment que « l'agriculture est surtout évoquée de manière négative alors qu'elle constitue une partie importante du paysage » et « pour la partie relative au patrimoine naturel, l'activité agricole qui y est fortement présente n'est pas citée en atout ».

Vous rappelez que ce Syndicat mixte va notamment valider le contenu du projet final qui sera présenté pour la procédure de Classement en PNR. Ce Syndicat va aussi directement préfigurer la structure qui sera en charge de la mise en place future des actions sur le territoire.

En conséquence, et eu égard à tout ce que prévoit la charte concernant l'agriculture, nous demandons à avoir une représentativité forte de la profession agricole au sein de ce futur Syndicat mixte, sous une forme qui reste à déterminer.

C'est pourquoi nous demandons également à être associés aux réunions de travail techniques qui sont prévues pour en élaborer les statuts.

Je vous remercie de votre attention.